



Concernant les 2 rappels au droit en matière budgétaire et comptables, le Syndicat mixte a d'ores et déjà posé les bases d'une normalisation de la situation.

C'est ainsi que le rapport d'observations définitives retient que, bien que limité techniquement par les possibilités offertes par notre site actuel, le Syndicat mixte a néanmoins commencé à publier ses données financières pour l'exercice 2025. La livraison du futur site internet du Syndicat mixte prévue début 2026 permettra, à l'avenir, de répondre pleinement à notre obligation en la matière.

Pour ce qui concerne le rappel au droit n°3, la mise en œuvre de l'inventaire physique est en cours. Mes services ont, à cet effet, pris l'attache de notre conseiller aux décideurs locaux afin de bâtir la trame de l'inventaire. A ce jour, l'inventaire est en cours de réalisation.

La problématique de l'adhésion du Syndicat mixte de Parc au Syndicat mixte espaces naturels régionaux (rappel au droit n°1) va quant à elle nécessiter un travail conjoint tant avec les services de la Région qu'avec ceux d'Espaces naturels régionaux voire avec les 4 autres Syndicats mixtes de parc afin d'envisager les modalités de poursuite de la relation.

Vous remerciant par avance pour l'attention portée aux éléments de réponse portés à votre connaissance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,

Grégory LELONG

